



# Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 -148		
Commission plénière	<b>Objet</b> : Liste rouge des Poissons du	Vote en conseil plénier :
du 10 octobre 2023	Grand Est	Favorable
Présidence:		
Jean-François Silvain		

#### Contexte

Un vaste programme d'élaboration des listes rouges d'espèces menacées du Grand Est pour la faune a démarré en 2020. En ce qui concerne les Poissons, des listes de référence/liste rouge ont été élaborées par une équipe projet, coordonnée par l'Office Français de la Biodiversité. Cette équipe projet a regroupé l'association Saumon-Rhin et l'Union des Fédérations départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Bassin Rhin-Meuse, au titre de l'ensemble des 10 fédérations départementales du Grand Est. Un comité d'évaluation composé de 15 experts régionaux et extra-régionaux a statué sur la catégorisation de chaque espèce sur la base d'un travail de pré-analyse à partir de calculs automatisés des zones d'occurrence et des zones d'occupation des espèces, de leur rareté spatiale et de l'évolution du taux d'observations et du taux de mailles occupées. Ils ont également proposé des compléments d'analyse pour une dizaine de taxons et cela a permis d'aboutir à une proposition de liste rouge régionale définitive. Un espace web dédié sera coordonné par Odonat Grand Est pour mettre à disposition les listes et métadonnées.

La démarche a consisté à établir dans un premier temps la liste de référence des espèces observées de tout temps en Grand Est et à identifier dans cette liste les espèces évaluables selon la méthodologie de l'IUCN. Un ensemble d'analyses cartographiques et statistiques ont été effectuées en mobilisant 130 000 données dont près de 40 % de données récentes (période 2010-2022). Sur les 61 espèces de Poissons présentes en Grand Est, 42 ont été évaluées. Parmi elles, 9 (21 %) sont considérées comme menacées dont 5 en danger critique d'extinction. Une espèce est présumée éteinte. De plus, 3 espèces sont évaluées comme étant quasi-menacées. *In fine*, pas moins d'une quinzaine de taxons allochtones sont établis aujourd'hui en Grand Est et ont donc été catégorisés NA.

#### **Questions au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la démarche mise en œuvre et les résultats de la liste rouge des Poissons du Grand Est.

## Supports de réflexion

- ODONAT Grand Est, 2023,
  - · Liste rouge des Poissons de la région Grand Est Rapport de synthèse Labellisation IUCN, 23 pages

- · Liste rouge des Poissons de la région Grand Est Résultats, tableur
- · Annexe Fiches préparatoires, 74 pages, et fichier d'analyse
- · Annexe Belliard, 2023, Analyses statistiques pour la liste rouge des Poissons du Grand Est, 6 pages
- Présentation en séance plénière par Sébastien MANNÉ, direction régionale Grand Est de l'OFB

### **Analyse**

La démarche de mise en œuvre est bien étayée avec une approche préparatoire à l'analyse UICN comprenant des cartographies d'occurrence et d'occupation, des calculs d'aires de présence (EOO, AOO « maximale » connue) et des analyses statistiques (INRAE – UR HYCAR). Ces analyses statistiques ont été recentrées sur un jeu de données plus restreint (hors bassin de la Saône) permettant d'extraire des tendances pour attester du déclin ou de l'augmentation de certaines espèces piscicoles (n=8). Les méthodes statistiques sont basées sur des modèles généralisés mixtes prenant en compte des effets aléatoires comme la méthode d'échantillonnage et la station, ce qui est un choix statistique pertinent. Le terme d'occurrence pourrait être à repréciser, ceci pourrait aider à identifier la nonconvergence de certaines statistiques étroitement liées au choix du modèle en entrée et des lois associées. La prise en compte d'effets aléatoires est très justement utilisée du fait des écueils de tels jeux de données (ex. hétérogénéité des méthodes d'échantillonnage, stations non renseignées d'une année sur l'autre, etc.). Ce travail est d'envergure et les tendances finales auraient grand intérêt à être mieux mises en évidence dans le document officiel de la liste si souhaité.

La répartition des données piscicoles par principaux sous-bassins de Grand-Est démontre quelques sous-représentations notamment dans l'Aisne ou dans la Saône – mais cela est inhérent au travail de recensement de données de terrain. Nous pourrions questionner le choix de la période récente (2010-2020), ne représentant que 40% du nombre total de données pour établir la liste de référence. Cependant, le comité d'évaluation s'est prononcé pour une période récente « élargie » (1990-2021), notamment pour les calculs d'aires de présence. De plus, il a bien été pris en compte et discuté le cas des populations exogènes, des espèces occasionnelles ou des renforcements de populations (ex. réintroductions).

Le bilan synthétique informe que :

62 % des taxons piscicoles évalués sont classés en Préoccupation mineure (LC)

7 % n'ont pas de données suffisantes (DD - Leuciscus idus, Pungitius laevis, Pungitius pungitius)

12 % sont en danger critique d'extinction (CR) - Petromyzon marinus, Lampetra fluviatilis, Anguilla anguilla, Alosa alosa et Salmo salar

5 % sont en danger (EN) - *Misgurnus fossilis, Lota lota* et 5 % vulnérables (VU) - *Thymallus thymallus, Gymnocephalus cernua* 

7 % sont quasi-menacée (NT) - Esox lucius, Cottus gobio, Cottus rhenanus

A cela s'ajoute 1 espèce éteinte régionalement (Acipenser sturio) et 18 taxons non évalués (NA).

Il est intéressant de mettre en évidence qu'à ce jour, les facteurs à l'origine de classements plus sévères quant au risque d'extinction ou à la vulnérabilité des populations résident en :

L'apparition massive des gobies d'origine Ponto-Caspienne

La présence d'obstacles à la migration

La dégradation d'habitats spécifiques *via* le dérèglement climatique ou l'homogénéisation des milieux

La dégradation de la qualité de l'eau ou la surexploitation à travers la pêche dans une moindre mesure

Les résultats de la liste rouge des Poissons du Grand Est sont commentés espèce par espèce, avec des approches historiques et des données quantitatives robustes. Il est évoqué une ré-évaluation prochaine pour certaines d'entre elles.

## Avis du CSRPN

L'avis du CSRPN est favorable à la démarche de mise en œuvre et aux résultats de la liste rouge des Poissons du Grand Est.

## Recommandations

Il serait intéressant de notifier l'échéancier ou la fréquence de mise à jour attendue de la liste.

Fait le 29 novembre 2023

Le président du CSRPN Jean-François SILVAIN